

DÉPARTEMENT
DE
MAINE & LOIRE
ARRONDISSEMENT
ANGERS
COMMUNE
de
CHALONNES SUR LOIRE
49290

OBJET :

2019 – 75

**PROJET D'ALIENATION D'UNE
PORTION DE CHEMIN RURAL AUX
AIREAUX – MISE A L'ENQUETE
PUBLIQUE**

Convocation du 19 Mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Conseillers présents :

17 présents et 11 pouvoirs

Conformément à l'article L 2121.25
du Code des Collectivités
Territoriales, un extrait du
procès-verbal a été affiché à la porte
de la mairie le 28/03/2019.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE

Séance du 25 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi vingt-cinq mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE, convoqué le 19 Mars 2019, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe MENARD, Maire de Chalonnnes sur Loire.

Etaient présents : M. MÉNARD Philippe, Mme BELLANGER Marcelle, M. SCHMITTER Marc, M. MÉNARD Hervé, Mme CANTE Nathalie, M. GARNAUD Gaël, M. SEILLER Patrick, M. CHAZOT Jacques, Mme LEQUEUX Gislhaine, M. BOUFFANDEAU Thierry, Mme MOREAU Valérie, Mme DUPONT Stella, M. CARRET Jérôme, M. Jean-Marie MORINIERE, M. SANCEREAU Jean-Claude, Mme LIMOUSIN Betty, M Vincent LAVENET

Pouvoirs :

M. DAVY Pierre ayant donné pouvoir à M. SCHMITTER
Mme LE STRAT Marie-Astrid ayant donné pouvoir à M. Jérôme CARRET
Mme CULCASI Danielle ayant donné pouvoir à Mme LEQUEUX Gislhaine
M. JAMMES Philippe ayant donné pouvoir à Mme CANTE
M. PHELIPPEAU Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. le Maire
M. DESCHAMPS Bruno ayant donné pouvoir à M. Hervé MÉNARD
M. GUÉRIF Stéphane ayant donné pouvoir à M. Patrick SEILLER
Mme Aude PIGNON ayant donné pouvoir à Mme BELLANGER
Mme LAGADEC Gwénaëlle ayant donné pouvoir à M. SANCEREAU
M. MAINGOT Alain ayant donné pouvoir à M. LAVENET
Mme DHOMMÉ Florence ayant donné pouvoir à Mme LIMOUSIN

Excusée : Mme FOURMOND Michelle

Secrétaire de séance : Marcelle BELLANGER

Accusé de réception en préfecture
049-214900631-20190325-2019-75-DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

2019 - 75 - PROJET D'ALIENATION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL AUX AIREAUX – MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur Jacques CHAZOT, conseiller municipal délégué à l'aménagement, explique qu'à l'occasion de l'acquisition d'une maison au lieudit les Aireaux, les acquéreurs ont demandé à acheter la venelle, toujours mentionnée au cadastre comme annexe du chemin rural bien qu'elle sépare en deux leur future propriété cadastrée ZE 132, 133, 134, 135 et 348.

Il précise que l'aliénation d'un chemin rural se fait prioritairement aux riverains et qu'à ce titre, les demandeurs sont tout à fait fondés à solliciter l'acquisition qui apparaît comme la meilleure solution pour régulariser une situation de fait et décharger la collectivité de la charge d'entretien théorique qui lui incombe.

Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il conviendra de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- **DE CONFIRMER** que cette portion de chemin dont la superficie est estimée à 75 m² n'est plus affectée à l'usage du public ;
- **DE PROCEDER** à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion de chemin rural aux Aireaux, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ;
- **DE PRECISER** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour copie certifiée conforme,
Fait à CHALONNES SUR LOIRE,
Le 28 mars 2019.

Philippe MÉNARD,
Maire de CHALONNES SUR LOIRE.

